

a un bon jet de pierre de notre maison à la rivière.....notre petite rivière.....produit une douce manne aux sauvages, du bon poisson et l'anguille en automne, de laquelle ils font sécherie pour leur provision d'hiver.....Les prairies qui la bordent sont émaillées de plusieurs belles fleurs.....notre jardin est aussi très beau et d'un bon fond de terre.....et n'était le nombre infini de moustiques et cousins qui s'y retrouvent comme en tout autre endroit du Canada pendant l'été, je ne sais si on pourrait rencontrer un meilleur et plus agréable séjour, car outre la beauté et la bonté de la contrée avec le bon air, notre logis est fort commode pour ce qu'il contient, ressemblant néanmoins plutôt à une maison de noblesse des champs que non pas à un monastère de Frères Mineurs.....Le corps de logis est au milieu de la cour comme un donjon, puis les courtines et les remparts faits de bois, avec quatre petits bastions aux quatre coins, élevés environ de onze à quinze pieds de rez-de-chaussée, sur lesquels nos religieux ont dressé de petits jardins à fleurs et à salades, d'où ils peuvent aller à notre chapelle bâtie de pierres, au-dessus de la maîtresse porte du couvent, environné d'un beau fossé naturel, qui circuit après tout l'alentour de la maison et du jardin avec le verger qui est d'assez grande étendue, tout fermé de palissades de pieux.....nous avons devant la porte de notre couvent une autre grande étendue de terre, qui nous a été donnée en échange par le sieur Hébert pour d'autres terres que nous avions défrichées proche de l'habitation ».

Les Jésuites arrivés à Québec en 1625, vécurent deux ans au monastère des Récollets, jouissant de la moitié du couvent, du jardin et de l'enclos défriché.

En 1629, Québec tomba aux mains des frères Kertk, et d'après le texte de la capitulation, les Récollets et les Jésuites durent quitter le pays, n'emportant avec eux que leurs robes et leurs livres.

1670-1692

Bien que la Nouvelle-France fut rendue à son roi en 1632, les Récollets, malgré leurs instances et leurs supplications, n'obtinent qu'en 1670 la permission de revenir à Québec.

L'intendant Talon, leur protecteur, leur fit rendre tout ce qui leur avait appartenu avant 1629. La maison, d'abord pillée, par les anglais, suivant leur coutume, avait été occupée temporairement par les Jésuites après leur retour en 1632 ; puis quelques familles françaises s'y étaient logées et avaient fait occuper l'étage inférieur par des animaux. Au retour des Récollets en 1670, leur